



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**BO**

Bulletin officiel  
de l'Éducation nationale,  
de la Jeunesse  
et des Sports

n° 40  
2024

---

Bulletin officiel n° 40 du 24 octobre 2024

---

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo40>

## Sommaire

### Enseignements primaire et secondaire

#### Passeport Educfi

Mise en œuvre et modalités d'organisation dans les collèges et dans la voie professionnelle

→ [Note de service du 09-10-2024](#) - NOR : MENE2424490N

### Informations générales

#### Conseils, comités, commissions

Liste nominative des représentants à la commission centrale d'action sociale –  
Modification

→ [Arrêté du 04-10-2024](#) - NOR : MENA2426814A

## Passeport Educfi

### Mise en œuvre et modalités d'organisation dans les collèges et dans la voie professionnelle

NOR : MENE2424490N

→ Note de service du 9-10-2024

MEN – DGESCO A1-2 – DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie, inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale chargés de l'enseignement général et technique ; aux cheffes et chefs d'établissement des collèges et des lycées publics et privés sous contrat ; aux professeurs et professeurs

La présente note de service abroge et remplace la note de service du 28 juin 2022 relative à la mise en œuvre et aux modalités d'organisation du passeport Educfi à compter de la rentrée scolaire 2022.

Dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la France a adopté une stratégie nationale d'éducation financière (stratégie Educfi) depuis 2016. Cette stratégie, dont la Banque de France est l'opérateur national, propose des actions d'information et de formation à destination de différents publics, et en particulier les jeunes.

Dans le cadre du développement d'une éducation économique, budgétaire et financière pour tous les élèves, dès l'école élémentaire et tout au long de la scolarité, le ministère de l'Éducation nationale a signé une convention avec la Banque de France. Ce partenariat a pour objectif de développer des actions pédagogiques visant à améliorer les connaissances pratiques des élèves sur des sujets financiers : mieux gérer son budget et son épargne, maîtriser son endettement, prévenir les arnaques financières, savoir à qui s'adresser en cas de difficulté.

Le passeport Educfi est l'outil privilégié de la mise en œuvre de l'Educfi dans les collèges et dans la voie professionnelle. Cette note de service a pour objectif de définir les modalités de son déploiement à compter de la rentrée 2024.

#### 1. Les enjeux éducatifs de l'Educfi

##### 1.1. L'Educfi : développer des compétences pour prévenir le surendettement

L'Educfi véhicule des messages simples et concrets auprès de tous les publics sur les compétences suivantes :

- construire et respecter un **budget** ;
- comprendre que l'**épargne**, lorsqu'elle est possible, est utile pour faire face à des imprévus ;
- mesurer le **cout d'un crédit**, car un crédit est rarement gratuit ;
- utiliser les **moyens de paiement** de manière sécurisée ;
- choisir une **assurance** adaptée à ses besoins ;
- repérer une **arnaque financière** ;
- identifier les interlocuteurs en cas de **difficultés** ;
- comprendre aussi les **grands mécanismes de l'économie** pour prendre sa pleine place dans la société et agir en tant que citoyen.

Ces compétences doivent être construites dès le plus jeune âge et sont adossées au cadre commun de compétences financières pour les enfants et les jeunes dans l'Union européenne<sup>[1]</sup>.

##### 1.2. L'Educfi en lien avec les actions éducatives et la vie de l'élève

###### a. Au collège

###### Éducation à la citoyenneté

Les projets d'éducation à la citoyenneté, aux médias et à l'information, et au développement durable s'inscrivent dans les thématiques qui constituent l'Educfi : sensibiliser les élèves sur le rôle de la Banque de France, institution de la République, et sur ses missions de service public et d'intérêt général ; former les élèves à la gestion d'un budget, de leur épargne, de leur endettement ; mieux informer les élèves et prévenir les arnaques financières ; interroger les élèves et réfléchir à la place de l'argent dans la société (solidarité, choix de consommation, finance verte, etc.), c'est donner aux élèves les moyens de faire des choix éclairés et adaptés à leurs intérêts.

###### Orientation et découverte des métiers

L'Educfi offre l'opportunité de découvrir le monde économique et professionnel : sensibilisation concrète à l'économie via des situations d'apprentissage ancrées dans la vie réelle, découverte de métiers liés à la finance et à l'économie, création de partenariats et développement du lien école/entreprise.

###### b. En voie professionnelle

###### Gratification des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

La vocation insérante du diplôme professionnel nécessite de mieux accompagner les élèves, futurs professionnels, à la gestion de leur budget. Plus immédiatement encore, le versement d'une allocation financière qui indemnise toutes les

périodes de formation en milieu professionnel incite à les préparer à cet enjeu.

### **Insertion professionnelle et logique entrepreneuriale**

L'Educfi et le passeport Educfi en particulier sensibilisent et forment les lycéens professionnels à l'importance de la gestion de leurs finances personnelles, à laquelle ils seront très tôt confrontés. Par ailleurs, plusieurs d'entre eux seront créateurs ou repreneurs d'entreprise. L'éducation financière constitue une sensibilisation à cette démarche. L'éducation financière peut aussi concourir à la réussite du projet entrepreneurial, car c'est en effet souvent un manque de culture financière des entrepreneurs qui cause la faillite de l'entreprise alors que le projet professionnel est viable. Elle pourra ainsi être associée au module entrepreneuriat.

## **1.3. L'Educfi dans le cadre des programmes scolaires**

### **a. Au collège**

L'Educfi ne repose sur aucune discipline en particulier, mais des liens peuvent être créés avec plusieurs en offrant aux élèves la possibilité de développer des compétences transversales présentes dans chaque domaine du socle commun. L'Educfi permet de contextualiser la mise en œuvre des programmes du cycle 4 autour des enjeux budgétaires et financiers, qui peuvent être traités directement ou indirectement. Ainsi travailler sur l'énergie en physique-chimie, sur l'environnement en sciences de la vie et de la Terre interroge sur des choix et modes de consommation qui ont un impact sur le budget. En mathématiques, les élèves peuvent formaliser un budget sur tableur et mobiliser les calculs avec taux d'intérêt pour comparer des coûts d'emprunt par exemple. Le lexique financier peut être travaillé à partir d'un texte littéraire, en français et également en langues étrangères.

### **b. Dans la voie professionnelle**

Certaines entrées de programmes permettent de travailler directement ou indirectement des questions budgétaires et financières en lien avec le passeport. Ainsi, les programmes de PSE en CAP et 2<sup>de</sup> professionnelle traitent de l'assurance, du budget et des achats. Les calculs commerciaux et financiers sont travaillés en mathématiques dans les sections professionnelles ne comportant pas d'enseignement de physique-chimie. La consommation est traitée dans les programmes d'économie-droit et d'histoire-géographie, notamment dans le cadre de la mondialisation et de l'étude des « Trente glorieuses ». En tant que consommateur, l'élève est aussi entraîné à utiliser le lexique de la consommation en langues étrangères. Les compétences d'expression, de rédaction et de lecture en français peuvent également être mobilisées chez l'élève pour dire sa relation à l'argent et à la consommation.

L'Educfi repose sur des situations concrètes et variées qui peuvent être traitées par l'ensemble des disciplines de la voie professionnelle dans le cadre des programmes. L'Educfi favorise une contextualisation de la mise en œuvre des programmes.

## **2. Les modalités d'organisation du passeport Educfi dans les établissements**

### **2.1. Au collège**

#### **a. Les élèves concernés**

Les collèges (publics et privés sous contrat) inscrivent les élèves de 4<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> Segpa (section d'enseignement général et professionnel adapté).

Le passeport peut également être proposé aux élèves de 3<sup>e</sup> prépa-métiers.

#### **b. Les modalités pratiques**

Le passeport Educfi comporte deux étapes :

- une **phase de découverte**, menée par un ou plusieurs professeurs à partir d'un **diaporama fourni**, présente aux élèves les notions de gestion de budget, le fonctionnement d'un compte bancaire, les principaux moyens de paiement, ainsi qu'une sensibilisation sur les thèmes de l'épargne, du crédit et de la prévention des arnaques ;
- un **questionnaire** (quiz) est renseigné par les élèves à l'issue de la phase de découverte afin de vérifier l'acquisition des notions présentées.

Le choix de la mise en œuvre du passeport Educfi appartient aux professeurs, qui veillent à l'intégrer à leurs progressions pédagogiques. Les modalités retenues peuvent être diversifiées et relèvent pleinement de la liberté pédagogique des professeurs. Un projet Educfi peut être conseillé afin de définir les modalités d'intervention auprès des élèves. À ce titre, ils peuvent opter pour :

- un travail en co-intervention, de façon disciplinaire ou interdisciplinaire ;
- une séquence avec un groupe-classe ou un groupe spécifique (l'ensemble des délégués de classe par exemple) ;
- un usage du diaporama sans modification ou adapté à la spécificité des élèves.

### **2.2. Dans la voie professionnelle**

#### **a. Les élèves concernés**

Les établissements publics et privés sous contrat (lycées professionnels, lycées polyvalents et centres de formation pour apprentis) inscrivent les élèves de CAP et de 2<sup>de</sup> professionnelle. Les apprentis peuvent également en bénéficier.

#### **b. Les modalités pratiques**

Le passeport Educfi en voie professionnelle est constitué de :

- un **diaporama** composé de 8 thématiques de formation (budget, compte bancaire, moyens de paiement, impôts, arnaques, épargne, crédit, assurances) ;
- un **quiz** associé à chacune des 8 thématiques.

Comme au collège, le choix de la mise en œuvre du passeport Educfi appartient aux professeurs, qui veillent à l'intégrer à leurs progressions pédagogiques. Les modalités retenues peuvent être diversifiées et relèvent pleinement de la liberté pédagogique des professeurs. Cependant il est préconisé d'organiser la passation en plusieurs séquences selon ces thématiques, de préférence réparties au sein de l'équipe éducative et intégrées dans les progressions des enseignements. Les équipes éducatives qui s'emparent de la passation du passeport Educfi sont libres d'utiliser le diaporama comme une ressource et d'intégrer dans leurs supports habituels les éléments du diaporama qu'elles souhaitent travailler avec leurs élèves.

### 3. Le pilotage et la coordination académique du passeport Educfi

#### 3.1. Le réseau des référents académiques

Un binôme ou un trinôme de référents est constitué pour chaque académie ; il associe un ou des membres des corps d'inspection (IA-IPR, IEN), désigné par le recteur, et un représentant de la Banque de France.

Au sein des académies, ces binômes proposent en coanimation des actions d'information et de formation à la mise en œuvre du passeport Educfi. Ces temps de formation ont lieu à distance ou en présentiel, et dans les succursales de la Banque de France à chaque fois que cela est possible.

Le réseau des référents académiques est animé au niveau national par le bureau des contenus pédagogiques et des langues de la Dgesco (C1-3), en lien avec l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

#### 3.2. Des ressources d'accompagnement

L'ensemble des ressources nécessaires pour la mise en œuvre du passeport Educfi est disponible sur la [page éducol dédiée à l'Educfi](#)[2].

Des ressources pour accompagner les chefs d'établissement dans le pilotage du passeport Educfi :

- un carnet de bord ;
- un exemple de lettre aux familles.

Des ressources pour accompagner les professeurs dans la mise en œuvre du passeport Educfi :

- l'explicitation des liens entre les programmes et les enjeux de l'Educfi ;
- des propositions de problématiques pédagogiques et de situations d'apprentissage ;
- un exemple de déclinaison pédagogique au collège ;
- l'explicitation de modalités de mise en œuvre spécifiques à la voie professionnelle.

Un [parcours d'autoformation national](#) est également accessible sur la plateforme m@gistère pour l'ensemble des professeurs désireux de se former au passeport.

Pour la ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement scolaire,  
Caroline Pascal

---

[1] [https://finance.ec.europa.eu/publications/commission-and-oecd-infe-publish-joint-framework-children-and-youth\\_en](https://finance.ec.europa.eu/publications/commission-and-oecd-infe-publish-joint-framework-children-and-youth_en)

[2] <https://eduscol.education.fr/180/education-economique-budgetaire-et-financiere>

## Conseils, comités, commissions

### Liste nominative des représentants à la commission centrale d'action sociale – Modification

NOR : MENA2426814A

→ Arrêté du 4-10-2024

MEN – MSJVA – MESR – SAAM A1

---

Vu Code général de la fonction publique ; arrêté du 7-3-2013 ; arrêté du 23-1-2023 ; arrêté du 29-7-2024

---

**Article 1** – L'article 2 de l'arrêté du 23 janvier 2023 susvisé est modifié comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 :

- les mots « Muriel Zamord » sont remplacés par les mots « Nassim Benbenai » ;
- les mots « Nassim Benbenai » sont remplacés par les mots « Julie Fouret » ;
- les mots « Michelle Cantat-Merlin » sont remplacés par « Pascale Narel » ;
- les mots « Clémentine Blanjoie » sont remplacés par « Frédéric Peyragrosse ».

**Article 2** – Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 4 octobre 2024,

Pour la ministre de l'Éducation nationale,  
Pour le ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,  
Pour le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,  
Le secrétaire général,  
Thierry Le Goff